AS/HO

BURKINA FASO

Unité - Progrès - Justice

DECRET N° 2012-<u>391</u>/PRES/PM/MAECR/MEF/MATDS portant ratification de l'Accord de financement du don n° H 736-BF conclu le 8 décembre 2011 entre le Burkina Faso et l'Association internationale de développement (IDA) pour le financement du projet d'appui aux collectivités territoriales (PACT).

Visa CF H0328 15-05-2012

LE PRESIDENT DU FASO, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

VU la Constitution;

VU le décret n° 2011-208/PRES du 18 avril 2011 portant nomination du Premier Ministre ;

VU le décret n°2012-122/PRES/PM du 23 février 2012 portant composition du Gouvernement du Burkina Faso;

VU la décision n° 2012-002/CC du 29 février 2012 sur la conformité à la Constitution l'Accord de financement du don n° H 736-BF conclu le 8 décembre entre le Burkina Faso et l'Association internationale de développement (IDA), pour le financement du projet d'appui aux collectivités territoriales (PACT);

VU la loi n°010-2012/AN du 24 avril 2012 portant autorisation de ratification de l'Accord de financement du don n° H 736-BF conclu le 08 décembre 2011 à Ouagadougou entre le Burkina Faso et l'Association internationale de développement (IDA), pour le financement du projet d'appui aux collectivités territoriales (PACT);

VU le décret n°2011-329/PRES/PM/SGG-CM du 06 juin 2011 portant attributions des membres du Gouvernement;

DECRETE

<u>ARTICLE 1</u>:

Est ratifié l'Accord de financement du don n° H 736-BF conclu le 8 décembre 2011 entre le Burkina Faso et l'Association internationale de développement (IDA) pour le financement du projet d'appui aux collectivités territoriales (PACT).

ARTICLE 2:

La contre-valeur en franc CFA du montant du don de trente sept millions trois cent mille (37 300 000) DTS sera entièrement consacrée au financement dudit projet tel que décrit dans l'Accord et ses annexes.

ARTICLE 3:

Le Ministre des affaires étrangères et de la coopération régionale, le Ministre de l'économie et des finances et le Ministre de l'administration territoriale, de la décentralisation et de la sécurité sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel du Faso.

Ouagadougou, le 15 mai 2012

Le Premier Ministre

Beyon Luc Adolphe TIAO

Le Ministre de l'économie

et des finances

Born Lan

Lucien Marie Noël BEMBAMBA

Le Ministre des affaires etrangeres et de la cooperation regionale

Yipene Djibrill BASSOLE

Le Ministre de l'administration territoriale, de la décentralisation et de la sécurité

Jérôme BOUGOUMA